

DOCUMENT UNIQUE

Valant règlement de consultation, CCAP, CCTP acte d'Engagement

Travaux

Marché à Procédure adaptée

En application de l'article 27 du décret n°2016-360

**Travaux d'agrandissement des services techniques de
la commune de Cadenet**

MAPA n°2018CAD13

POUVOIR ADJUDICATEUR ET REPRESENTANT DU PAR

Mairie de Cadenet
Monsieur le Maire
1 cours Voltaire
84160 CADENET

Tel : 04.90.09.68.13.26
Mail : accueil@mairie-cadenet.fr

TITULAIRE

Nom de l'Entreprise :
Nom Prénom Qualité du signataire :
Adresse :
Tél :
Mail :

SOMMAIRE

REGLEMENT DE CONSULTATION	3
ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION	3
ARTICLE 2 - PROCEDURE ET FORME DU MARCHÉ	3
ARTICLE 3 - PIECES CONSTITUTIVES DE LA CANDIDATURE ET DE L'OFFRE	3
ARTICLE 4 - VISITE DU SITE	3
ARTICLE 5 - RECEPTION DES PLIS	4
ARTICLE 6 - DUREE DE VALIDITE DES OFFRES	4
ARTICLE 7 - CRITERES DE SELECTION.....	4
ARTICLE 8 - NEGOCIATION	5
CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES	6
ARTICLE 9 - PIECES CONTRACTUELLES DU MARCHÉ.....	6
ARTICLE 10 - DUREE ET DECLenchEMENT DES TRAVAUX	6
ARTICLE 11 - PRIX - MODALITES DE DETERMINATION DES PRIX.	6
ARTICLE 12 - VERIFICATION DU SERVICES.....	6
ARTICLE 13 - MODALITES DE PAIEMENT	6
13.1. Modalité de paiement.....	6
13.2. Présentation des demandes de paiement et modalités de paiement	6
13.3. Destinataire de la facture	7
ARTICLE 14 - OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES	7
ARTICLE 15 - PENALITES.....	7
15.1. Assurances	7
CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES	8
ARTICLE 16 - CONTEXTE.....	8
ARTICLE 17 - PRESTATIONS A REALISER.....	8
ARTICLE 18 - PRIX	9
ARTICLE 19 - CONTRACTANT	10

REGLEMENT DE CONSULTATION

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION

Travaux d'extension des bâtiments des services techniques de la commune de Cadenet.

ARTICLE 2 - PROCEDURE ET FORME DU MARCHE

Marché est passé selon une procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360.

ARTICLE 3 - PIECES CONSTITUTES DE LA CANDIDATURE ET DE L'OFFRE

Le document unique valant RC, CCAP, CCTP, Acte d'engagement et BPU

Pour la candidature :

- la **lettre de candidature** (DC1)
- la **déclaration du candidat** (DC2)

Ces formulaires sont mis à la disposition de tous par le MINEFE et régulièrement mis à jour.

- Références requises se rapportant à des prestations analogues exécutées au cours des 3 dernières années
- Attestation d'assurance
- un **certificat social**, délivré en ligne sur le site de l'URSSAF
- une [attestation de vigilance](#) délivrée par l'URSSAF
- une **attestation fiscale**, qui permet de justifier de la régularité de leur situation fiscale (paiement de la TVA et de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés) peut être obtenue :
 - directement en ligne via le [compte fiscal](#) (espace abonné professionnel) pour les entreprises qui sont soumises à l'impôt sur les sociétés et assujetties à la TVA,
 - auprès du service des impôts via le formulaire [n°3666](#) pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu, notamment les entrepreneurs individuels (artisan, auto-entrepreneur...)
- un certificat attestant de la régularité de la situation du candidat au regard de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés

Pour l'offre

- Le document unique dument complété et signé.
Un descriptif technique si le candidat souhaite apporter des précisions.

ARTICLE 4 - VISITE DU SITE

Une visite sur site sera organisée le 12 septembre 2018 avec le responsable des services technique, avant la remise des offres, afin de permettre aux soumissionnaires de préparer leur offre au mieux. L'horaire du rendez-vous sera à déterminer avec le responsable des services techniques en appelant au 06.64.64.22.87 ou 06.64.64.22.85

Cette dernière donnera lieu à rédaction d'un compte rendu faisant état des questions et des réponses apportées et sera transmis à l'ensemble des candidats.

ARTICLE 5 - Réception des plis

Les pièces constitutives sont à transmettre par voie postale dans une enveloppe unique. Les plis postaux doivent parvenir avant la date et heure limite de réception des offres fixée au : **25 septembre 2018 à 12H.**

Il est demandé au candidat de transmettre parallèlement, pour la même date, l'offre par mail à : accueil@mairie-cadenet.fr.

C'est la réception du pli papier qui fera foi et non le mail.

Les plis sont acheminés sous la seule responsabilité des candidats. Ces derniers sont seuls responsables du moyen d'acheminement choisi et du respect de la date de dépôt. Les offres qui parviendraient après la date et l'heure limite ne seront pas acceptées. L'ensemble des documents remis devra être rédigé en français.

L'offre devra porter les mentions suivantes :

« Marché n° » Travaux d'extension des bâtiments des services techniques - Commune de Cadenet
--

L'enveloppe doit être soit remise contre récépissé à l'adresse suivante :

Mairie de Cadenet
16 cours Voltaire
84160 CADENET

(du lundi au vendredi de 8H30 à 12H et le mercredi et vendredi de 13H30 à 17H).

Soit envoyée par la poste à cette même adresse, en recommandé avec accusé de réception.

De plus, il est demandé aux candidats, si ils le peuvent, de transmettre leur offre et les pièces de la candidature par mail.

Seule la date de réception papier comptera pour le respect de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 6 - Durée de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 7 - Critères de sélection

Après classement des offres conformément aux critères pondérés définis ci-après, l'offre économiquement la plus avantageuse est choisie par le pouvoir adjudicateur.

Les critères d'attribution du marché seront pondérés comme suit :

CRITERES D'ATTRIBUTION	PONDERATION
Le prix des prestations	80%
Les délais de réalisation	20%

ARTICLE 8 - Négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de procéder à une ou plusieurs phases de négociation avec certains candidats ayant remis les offres jugées les plus intéressantes suite au premier classement établi par application des critères pondérés énoncés.

La négociation est engagée librement avec les candidats sélectionnés. La négociation est conduite dans le respect du principe de l'égalité de traitement de tous les candidats. Elle portera sur tous les éléments de l'offre.

L'offre finale sera jugée selon les mêmes critères. Le classement final sera établi sur cette base.

Elle pourra prendre la forme d'échanges écrits et/ou entretiens avec le ou les candidats retenus par le pouvoir adjudicateur.

A l'issue des négociations, les candidats remettront alors leur offre finale dans un délai maximal indiqué lors des échanges. Sans réponse de la part des candidats l'offre initiale sera maintenue.

CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

ARTICLE 9 - PIECES CONTRACTUELLES DU MARCHE

- Le document unique intégrant l'acte d'engagement
- Le cahier des clauses administratives générales (C.C.A.G- travaux) applicables aux marchés publics de travaux, approuvé par arrêté du 16 septembre 2009.

ARTICLE 10 - DUREE ET DECLENCHEMENT DES TRAVAUX

La durée d'exécution des travaux ne pourra excéder 3 mois. Le début des travaux impérativement avant le 1^{er} décembre 2018.

Le candidat indique dans l'article 18 les délais d'exécution.

Les travaux seront déclenchés par ordre de service.

ARTICLE 11 - PRIX - MODALITES DE DETERMINATION DES PRIX.

Marché à prix forfaitaires fermes.

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales obligatoires et toutes les sujétions liées à l'exécution de la prestation.

Les candidats pourront présenter des variantes en plus de la proposition de base conforme au descriptif technique.

ARTICLE 12 - VERIFICATION DU SERVICES

La réception des travaux se fera pour chaque phase, en présence du chef du service technique de la mairie et du prestataire et donnera lieu à la rédaction de PV de réception de travaux.

ARTICLE 13 - MODALITES DE PAIEMENT

13.1. Modalité de paiement

Les sommes dues au prestataire seront réglées par mandat administratif dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date de réception des factures par la personne publique.

Des acomptes pourront être versés au fur à mesure de l'avancement des travaux, mensuellement.

13.2. Présentation des demandes de paiement et modalités de paiement

Le paiement s'effectuera suivant les règles de la comptabilité publique.

Les factures afférentes aux marchés seront établies en un original.

Outre les mentions légales, chaque facturation devra comporter les indications suivantes :

- le numéro du marché
- la nature des travaux en référence détail du prix global et forfaitaire,
- le montant total HT,
- le taux et le montant de la TVA,
- le montant total TTC,

- la date de la facture.

13.3. Destinataire de la facture

Les factures et autres demandes de paiement devront parvenir à l'adresse suivante :

**Mairie de Cadenet
16 cours Voltaire
84160 CADENET**

La date de réception de la facture marque le début du délai de mandatement.

ARTICLE 14 - OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES

Dans le cadre du présent marché, le titulaire s'engage à prendre toutes les dispositions utiles et nécessaires à une parfaite exécution des obligations inhérentes aux marchés de travaux notamment la mise en sécurité du chantier.

ARTICLE 15 - PENALITES

Par dérogation au CCAG-Travaux, le titulaire encourt les pénalités suivantes :

- 100€/jour de retard si non-respect des délais d'exécution

15.1. Assurances

Le Titulaire (en la personne de chacune de ses composantes) est tenu de produire au pouvoir adjudicateur les polices et attestations spécifiant que son entreprise est assurée pour les responsabilités qui découlent de son activité spécifique dans le site et couvrant tous les risques encourus dans le cadre de l'exécution du présent marché.

La police d'assurance est communiquée au pouvoir adjudicateur au plus tard dans les quinze (15) jours qui suivent la notification du présent marché et avant tout commencement d'exécution, accompagnée d'une déclaration de la compagnie d'assurance.

Ces éléments s'appliquent de la même manière aux sous-traitants.

CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

ARTICLE 16 - CONTEXTE

La commune de Cadenet, dans le cadre du développement de son service technique souhaite construire une extension des bâtiments existants.

Une visite sur site sera organisée pour permettre aux candidats de comprendre les contraintes techniques et d'ajuster leurs offres. S'il apparaissait des solutions de réalisation autres que celles demandées, le candidat proposera et chiffrera ses choix. Les variantes proposées doivent être signalées aux autres soumissionnaires. Le soumissionnaire doit en expliciter les avantages dans le respect des autres dispositions du CCTP.

Le seul fait de répondre à ce marché implique que le candidat connaît parfaitement le site du chantier ainsi que les conditions d'exécutions particulières. En aucun cas, il ne pourra demander une revalorisation de son marché pour méconnaissance des installations et du bâtiment.

ARTICLE 17 - PRESTATIONS A REALISER

- Terrassement et fondations : Terrassement à l'aide d'une mini pelle de deux fondations 0.35 X 0.50 soit 13 ml environ. Perçage et reprise des ferrillages sur mur de limite de propriété 20 ml.
Ferrillage et coulage béton de fondation. Chainages 15X35 avec tors de 12 mm de diamètre
- Elévations des murs.
Reprise sur mur existant par scellement chimique pour coulage de 12 poteaux bétons ferrillage tor 12 mm
Elévation des murs en agglos creux de 20 comprenant linteaux, poteaux bétons, arases béton armés chainages et pignon. Prévoir joint de dilatation a la liaison des bâtiments existants. Deux zones de pavés de verre sont à prévoir afin d'amener un éclairage naturel. Dimensions à déterminer lors de la visite préalable.
- Couverture et étanchéité toiture
Fourniture et pose d'une charpente non assemblée permettant de couvrir l'ensemble de l'extension
Pose de PST fixées par tire fond galvanisés, Au-dessus pose de tuiles et faitages de couleur identique a celles couvrant le bâtiment 1. Pose de closoirs de faitages et de solins afin d'assurer l'étanchéité de la toiture.
- Dalle flottante :
Coulage d'une dalle béton de 15 cm armée d'un treillis soudé avec béton dosé à 350kg tiré, réglé et taloché y compris joints de dilatation périphérique et transversal
- Enduit extérieur 2 couches gris

ARTICLE 18 - PRIX**ENGAGEMENT DU CANDIDAT**

Les prestations seront rémunérées sur la base du bordereau de prix suivant :

	Unité	PRIX FORFAITAIRE
		Montant HT
Terrassement et fondations	Forfait	
Elévation des murs	Forfait	
Couverture et étanchéité toiture	Forfait	
Dalle flottante	Forfait	
Plancher bois	Forfait	
Enduit extérieur	Forfait	
	Montant HT	
	TVA.....	
	Montant TTC	
Prix HT en toutes lettres :		
Délais d'exécution sur la durée des opérations		Durée en jours travaillés
Terrassement et fondations		
Elévation des murs		
Couverture et étanchéité toiture		
Dalle flottante		
Plancher bois		
Enduit extérieur		
		Total
Date de début de chantier possible :		

Les prix sont établis sur la base des conditions économiques en vigueur au mois précédent la date limite de remise des offres, appelé mois zéro (Mo).

Fait en un seul original

A

.....

Le

LE(S) CONTRACTANT(S),
mention(s) manuscrite(s) : "lu et approuvé"
Tampon(s) et signature(s) du (des) fournisseur(s)

ARTICLE 19 - CONTRACTANT

Je soussigné, contractant unique :

NOM et PRENOM :

A compléter, au choix, selon la nature de l'entreprise

Agissant en mon nom personnel

Domicilié à :

.....
.....
.....

OU

Agissant au nom et pour le compte de la Société (1) :

.....
.....

Au capital de :

Ayant son siège social à :

.....
.....

..... Téléphone :

Immatriculé(e) à l'INSEE :

- N° identité d'établissement (SIRET) :

- Code d'activité économique principale (APE) :

- N° d'inscription au registre du commerce et des sociétés (2) :

5. intitulé complet et forme juridique de la société

6. remplacer, s'il y a lieu "registre du commerce et des sociétés" par "répertoire des métiers"

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation intervient dans un délai de 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Dans le cas où mon offre serait retenue, je m'engage sans réserve à fournir dans le délai que m'indiquera le Pouvoir Adjudicateur dans sa demande et qui ne saurait être supérieur à dix (10) jours, après la réception du courrier m'en informant, les certificats et attestations listés à l'article 50 du décret n°2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics. Pendant l'exécution du marché, je m'engage à fournir ces documents tous les 6 mois.

ACCEPTATION DE L'OFFRE :

Est acceptée la présente offre pour valoir Acte d'Engagement et acceptation de l'ensemble des pièces contractuelles du marché.

Fait à Cadenet, le :

Le Maire,
Fernand PEREZ